



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

## **Recensement agricole 2010**

### **Les résultats cartographiques pour les communes du Loir-et-Cher**

#### **Définitions des données**

**Carte 1 - Les exploitations agricoles**

**Carte 2 - La superficie agricole utilisée**

**Carte 3 - La superficie agricole utilisée moyenne des exploitations**

**Carte 4 - L'emploi agricole en unité de travail annuel**

**Carte 5 - La spécialisation agricole dominante**  
(Orientations technico-économiques des exploitations)

**Carte 6 - La production brute standard**

**Carte 7 - Les cheptels en unité de gros bétail**

## Recensement agricole - Les résultats communaux 2010

### Définition des données

Source : AGRESTE - DRAAF Centre - Recensement Agricole 2010

**Champ :** ensemble des exploitations qui ont leur siège sur la commune concernée

**Données communales :** Le Comité du Secret Statistique a donné un avis favorable, le 18 mars 2011, pour une dérogation restreinte à propos de l'application du secret statistique sur les données communales du recensement agricole 2010.

Cette dérogation porte sur les variables suivantes : **Nombre d'exploitations, SAU, UGB, PBS, UTA et OTEX dominante**.

Le secret statistique est appliqué pour toutes les autres données. **Une valeur ne peut être diffusée si elle concerne 1 ou 2 exploitations ou si 85 % de cette valeur est issue d'une exploitation**

**Nombre d'exploitations** agricoles : Nombre total d'exploitations qui ont leur siège sur la commune concernée. On appelle exploitation, toute unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

**SAU :** **surface agricole utilisée** par les exploitations qui ont leur siège sur la commune concernée. Ces exploitations peuvent utiliser des surfaces sur la commune mais aussi hors de la commune. L'ensemble des terres est ramené au siège de l'exploitation. Pour pouvoir comparer la SAU 2010 à celle de 2000, les surfaces cultivées en arbres de Noël ont été déduites pour 2010. La SAU 2010 indiquée dans les tableaux est donc comparable à celle de 2000.

**UGBTA :** **unité gros bétail alimentation totale**. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Par définition, 1 vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGB ; 1 veau de boucherie 0,6 UGB ; 1 truie = 2,1 UGB ; un poulet de chair = 0,011 UGB ; une poule pondeuse d'oeuf de consommation = 0,014 ... Comme pour la SAU, toutes les UGB sont ramenés au siège de l'exploitation.

**UTA :** **unité de travail annuel**. Mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA). Comme pour toutes les variables liées à l'exploitation, les UTA totales sont ramenées au siège de l'exploitation.

**PBS :** **production brute standard**. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations permettant de classer les exploitations selon leur dimension économique en "moyennes et grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en "grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. Comme pour toutes les variables liées à l'exploitation, la PBS est ramenée au siège de l'exploitation.

**OTEX: Orientations Technico-économiques des Exploitations.**

Elles caractérisent l'activité dominante de l'exploitation et sont déterminées à partir de la Production Brute Standard (PBS). L'exploitation est classée selon sa spécialisation dans une nomenclature.

Céréales et oléoprotéagineux (COP)

Cultures générales (autres grandes cultures)

Marâchage

Fleurs et horticulture diverse

Viticulture (appellation et autre)

Fruits et autres cultures permanentes

Bovins lait

Bovins viande

Bovins mixte

Ovins et caprins

Autres herbivores

Porcins

Volailles

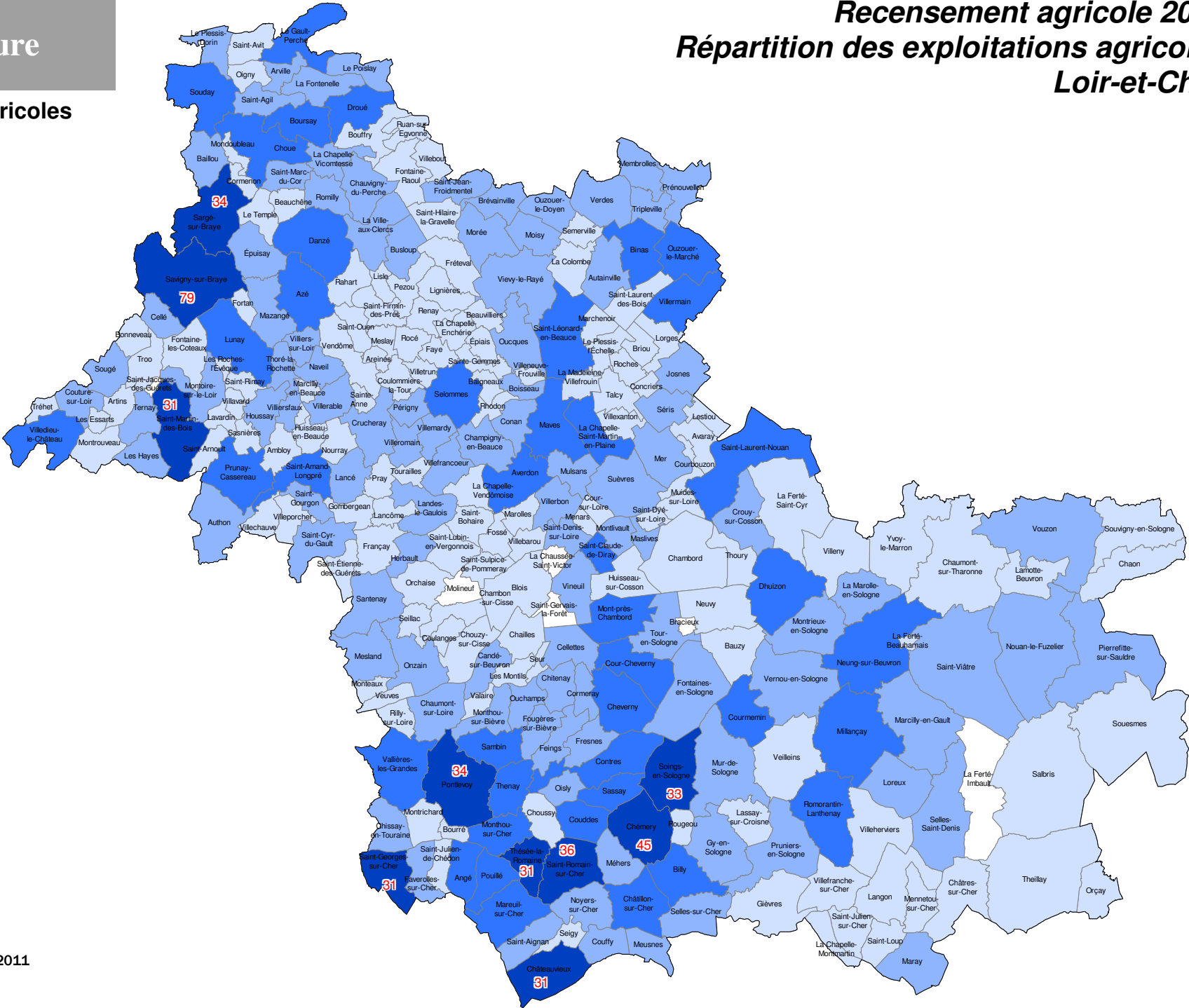
Granivores mixtes

Polyculture et polyélevage

Carte 1 - Exploitations agricoles

Répartition des exploitations  
nombre par commune

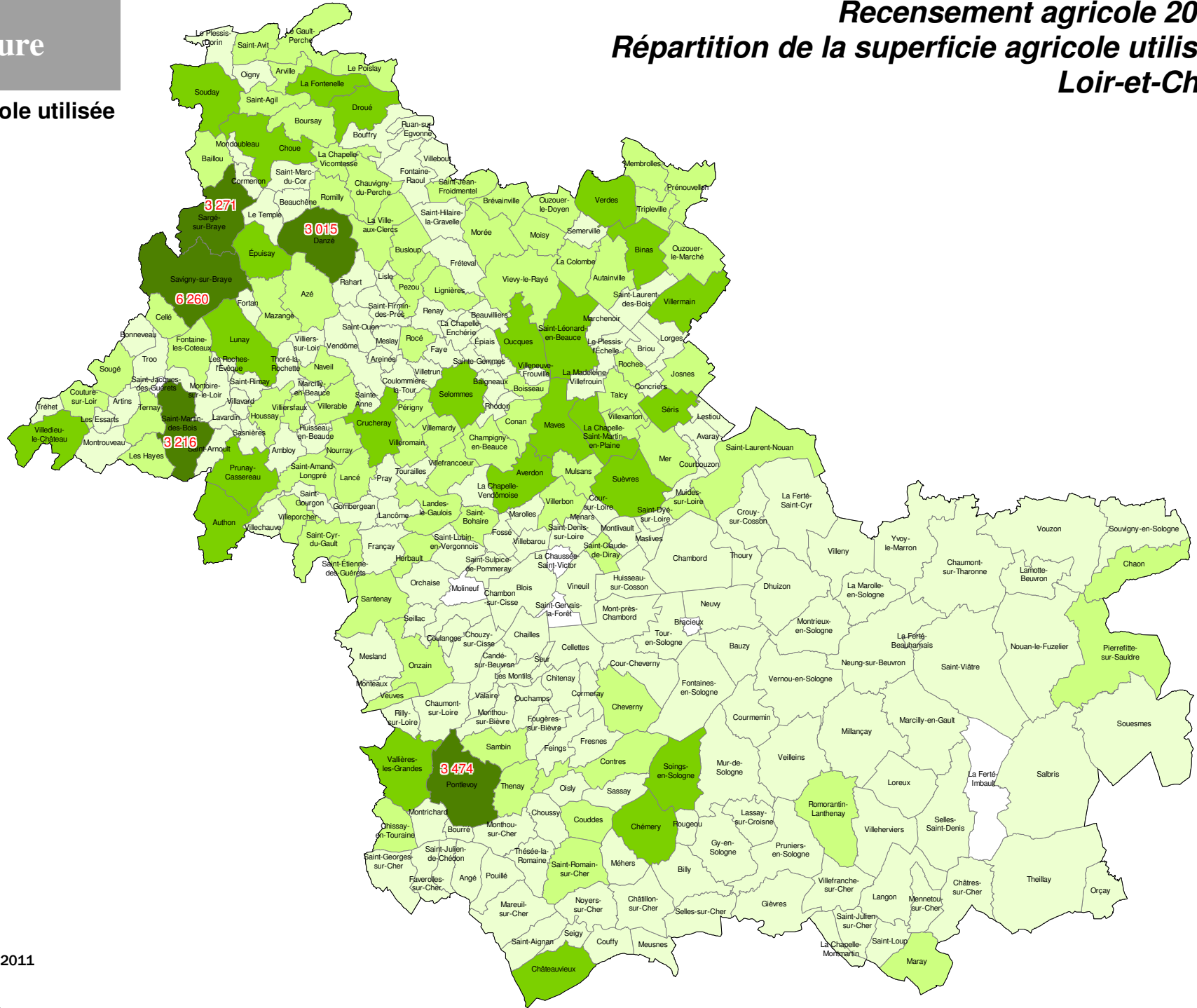
- plus de 30 (10)
- de 20 à 30 (41)
- de 10 à 20 (101)
- moins de 10 (133)



**Carte 2 - Superficie agricole utilisée (SAU)**

Répartition de la SAU  
en hectares par commune

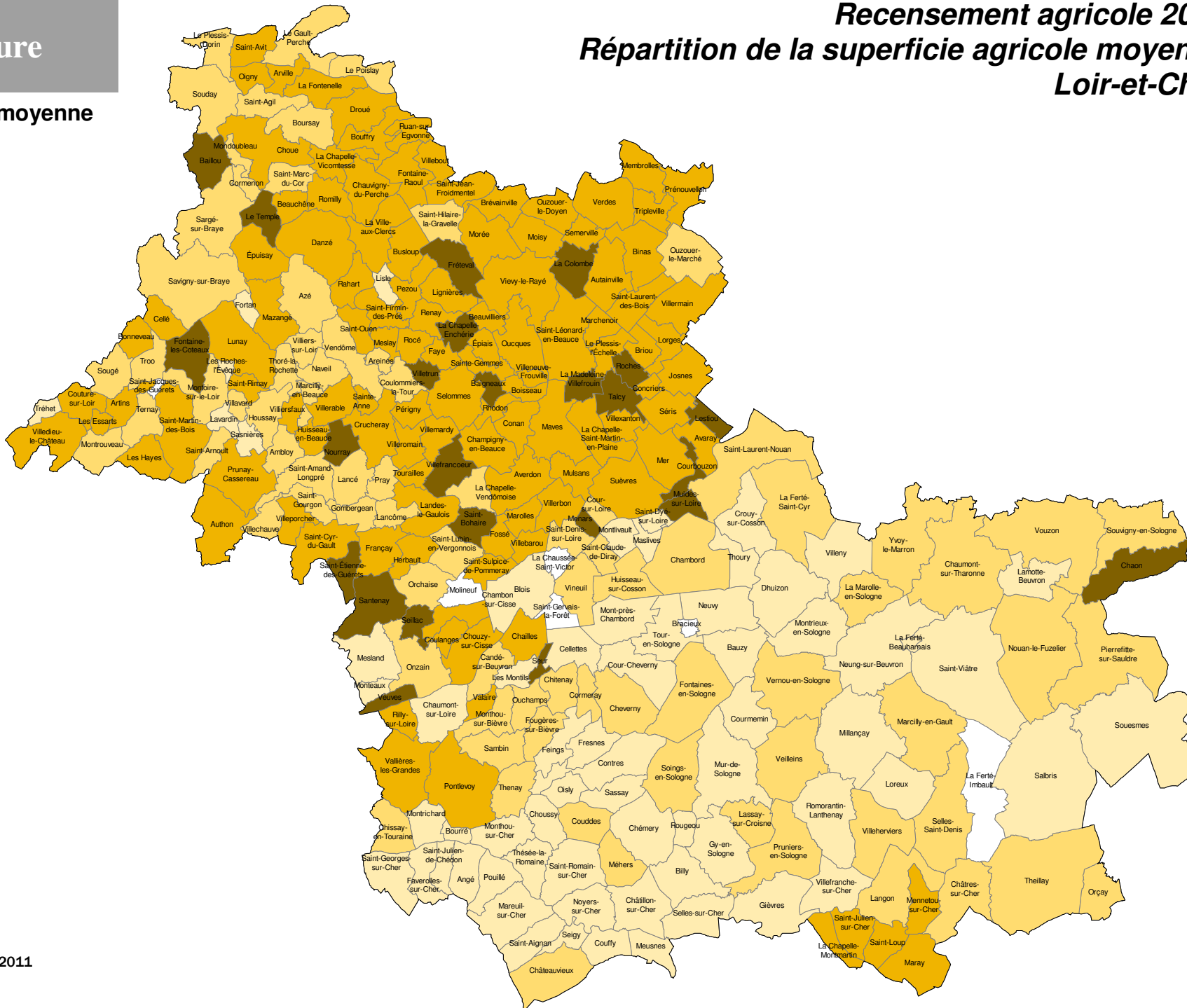
- plus de 3000 (5)
- de 2000 à 3000 (25)
- de 1000 à 2000 (79)
- moins de 1000 (176)



Carte 3 - Superficie SAU moyenne

Répartition de la SAU moyenne  
en hectares par commune

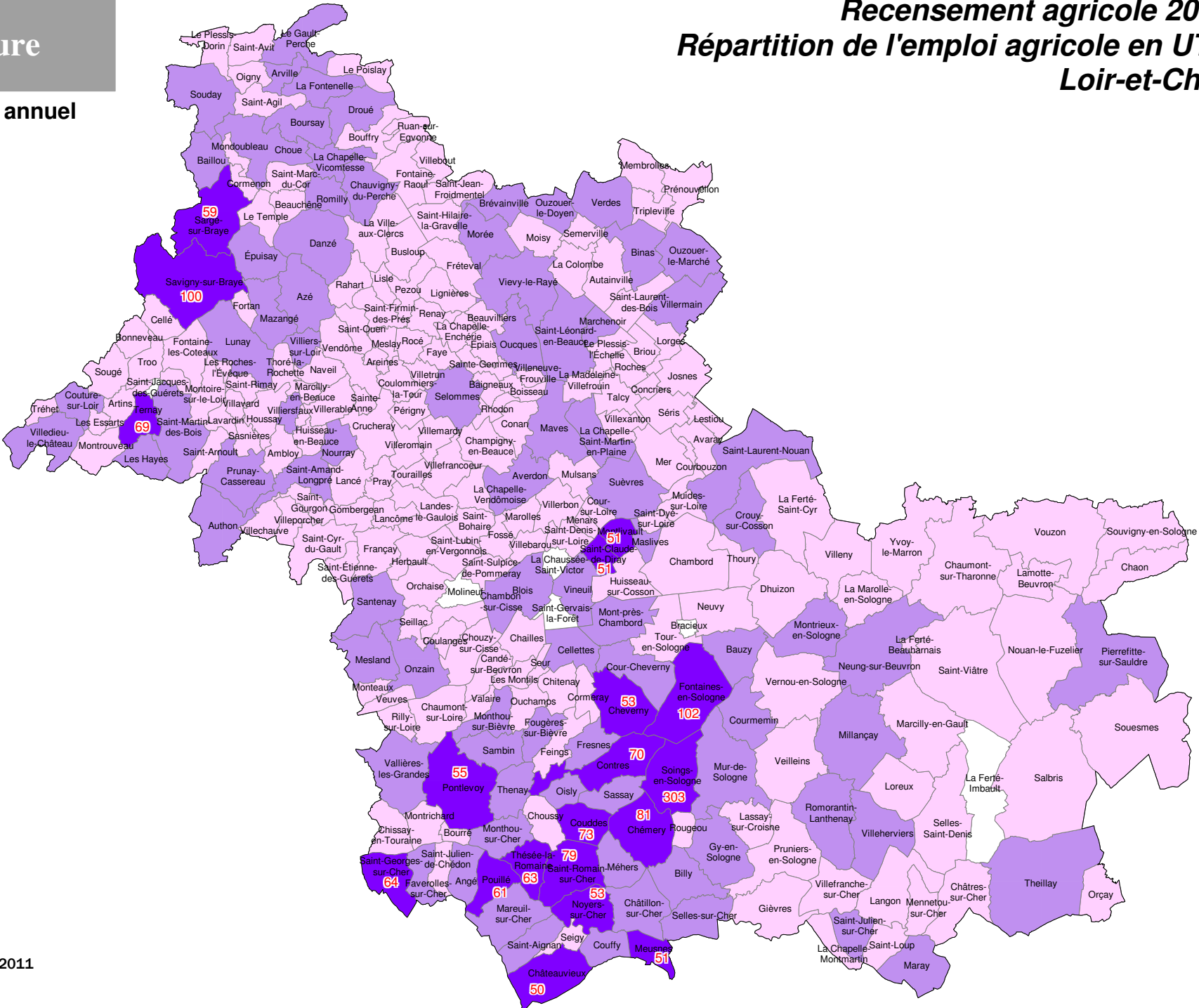
- plus de 150 (24)
- de 100 à 150 (113)
- de 50 à 100 (82)
- moins de 50 (66)



Carte 4 - Unités de travail annuel  
(UTA)

Répartition des UTA  
nombre par commune

- Plus de 50 (19)
- de 20 à 50 (84)
- Moins de 20 (182)



## Recensement agricole 2010

### Répartition de spécialisation agricole dominante

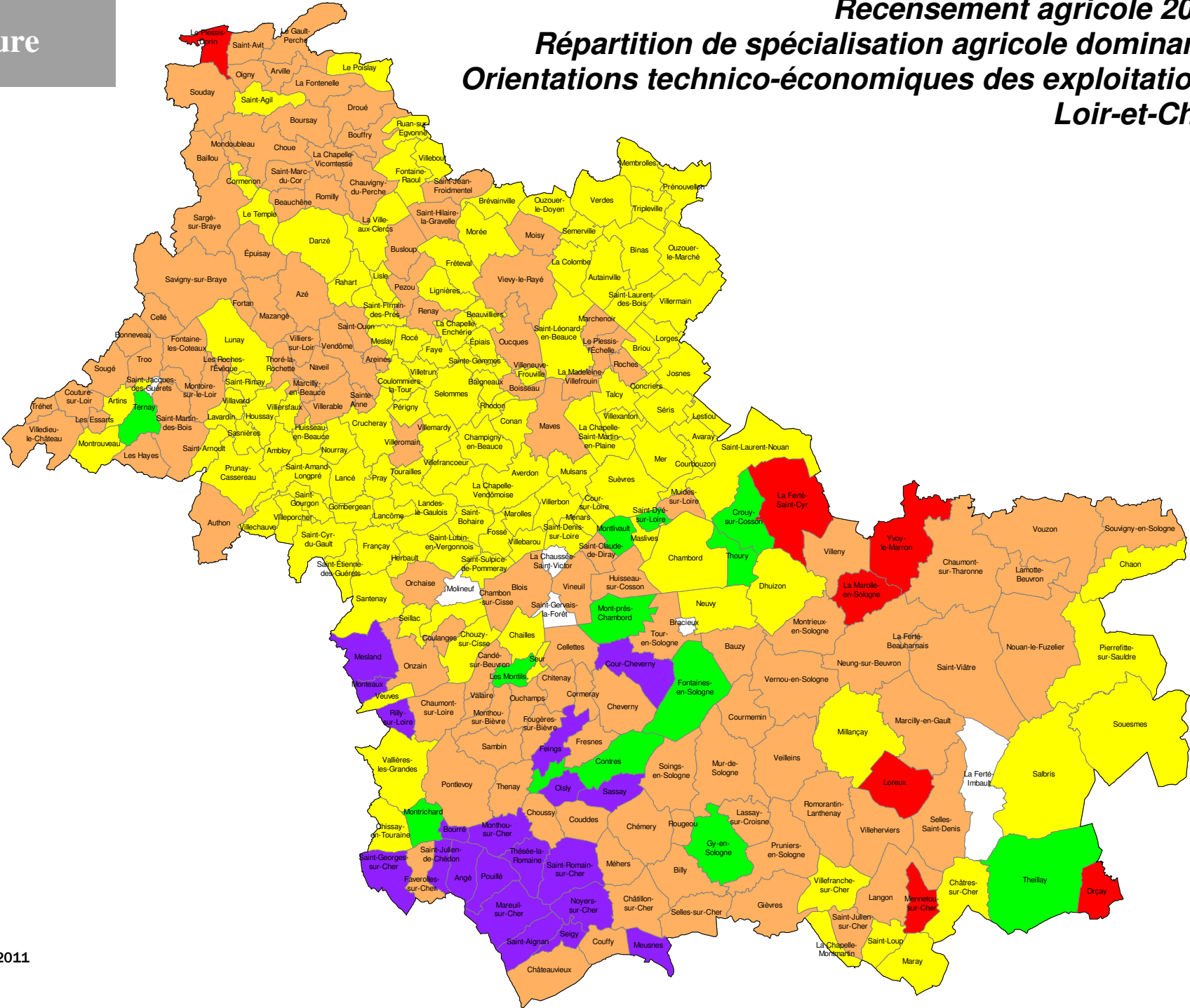
### Orientations technico-économiques des exploitations

### Loir-et-Cher

Carte 5 - OTEX

Répartition des OTEX  
par spécialisation dominante

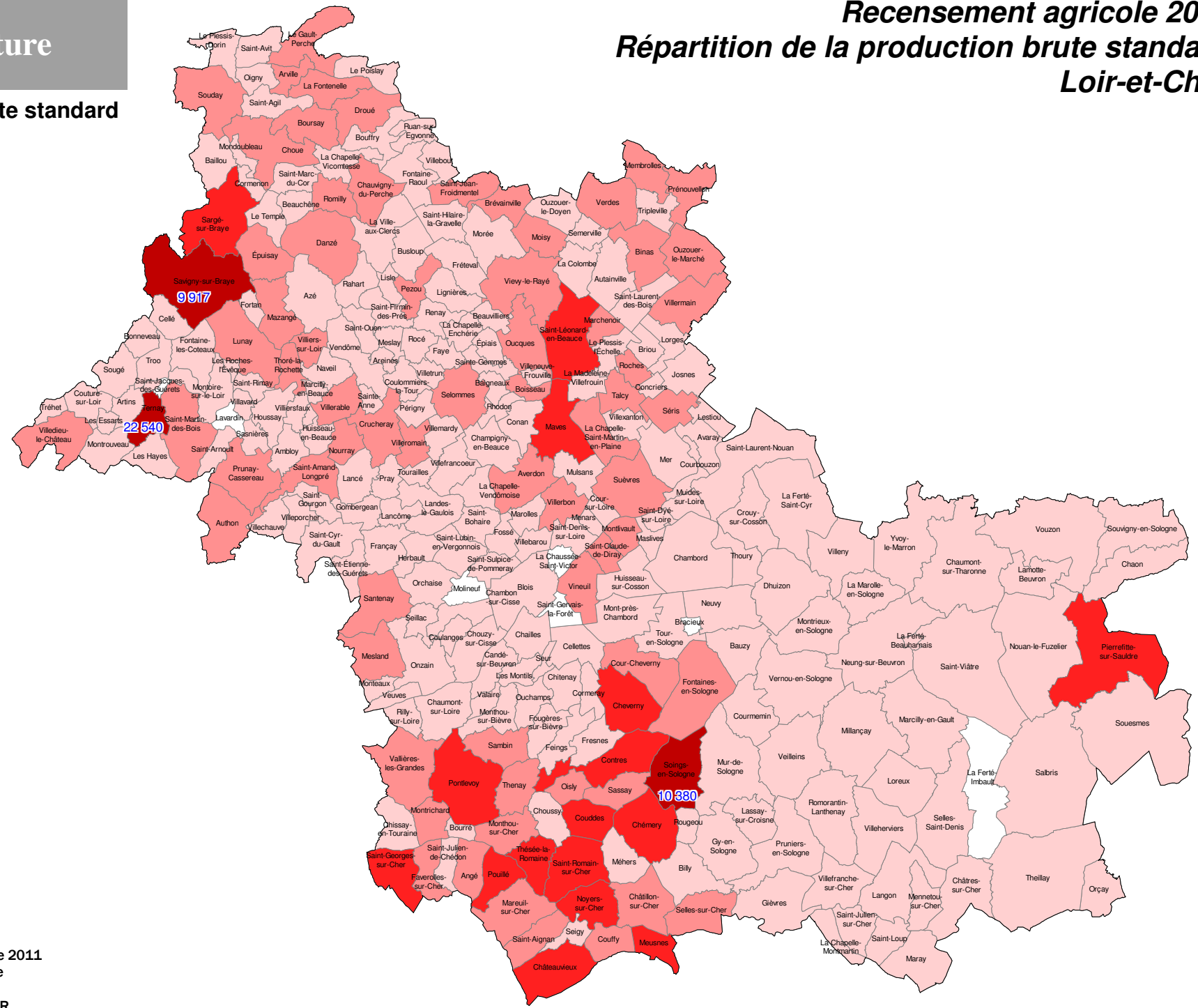
- Céréales-oléoprotéagineux
- Maraîchages, horticultures
- Viticulture, fruits
- Elevages
- Polycultures, polyélevages



**Carte 6 - Production brute standard (PBS)**

Répartition de la PBS  
en milliers d'euros

- Plus de 8000 (3)
- de 4000 à 8000 (16)
- de 2000 à 4000 (67)
- moins de 2000 (198)





Carte 7 - Cheptels

Répartition des Cheptels  
en unité gros bétail

- plus de 800 (20)
- de 400 à 800 (40)
- de 200 à 400 (60)
- moins de 200 (114)

